



Foire aux questions

Formation Référent Handicap dans la Fonction publique EHESP / FIPHFP

A qui s'adresse cette formation ?

A quel type de référent handicap s'adresse cette formation ?

Cette formation s'adresse exclusivement aux référents handicap en charge des agents dans la fonction publique dans le champ de l'emploi.

Elle s'adresse aux référents des 3 versants

- la fonction publique d'état,
- la fonction publique territoriale,
- la fonction publique hospitalière.

Elle s'adresse aux référents handicap dont leur structure déclare la DOETH au FIPHFP.

Cette formation ne s'adresse pas aux référents handicap intervenant auprès des patients ou des usagers notamment dans les établissements de santé. Ces référents relèvent du parcours de soin et non du champ de l'emploi.

La formation est-elle adaptée à des profils opérationnels ou non opérationnels ?

Cette formation s'adresse en priorité aux référents handicap opérationnels.

Public et conditions d'accès

Quel est le public visé par cette formation ?

Le public concerné par cette formation : les nouveaux référents en fonction
Les Faisant-fonction, En poste mais n'ayant pas eu la formation de bas

Est-ce accessible aux référents qui occupent cette fonction avec un temps dédié à 10% ?

La quotité n'est pas un critère de sélection

Cette formation est donc accessible aux référents qui occupent un faible temps à cette fonction.

Un agent exerçant des missions de référent handicap sans titre peut-il participer ?

Oui, il peut s'inscrire avec l'accord de son employeur

Les correspondants handicap en juridiction ou dans les CDG peuvent-ils s'inscrire à cette formation ?

Oui, les Correspondants handicap en juridiction ou dans la CDG peuvent s'inscrire à cette formation

Un référent handicap exerçant en institut de formation (IFSI, IFMK, ...) peut-il participer à cette formation ?

Il peut participer mais il n'est pas prioritaire.



Un agent s'occupant de reclassement peut-il participer à cette formation ?

Tout dépend de son profil.

Est-ce que cette formation est obligatoire ?

Cette formation n'est pas obligatoire.

Cette formation est-elle diplômante ou qualifiante ?

Cette formation socle et courte n'est pas diplômante. Elle est qualifiante.

Modalités d'inscription

Peut-on candidater sans validation hiérarchique ?

Le participant à cette formation doit avoir l'approbation de sa hiérarchie.

Quelle est la durée, le format de la formation et le nombre de participants ?

La durée est de deux jours en présentiel sur les fondamentaux (horaires 9H-17h)

Y a-t-il plusieurs sessions ?

Oui, une même formation est proposée en plusieurs sessions. Les contenus sont identiques. 2 à 4 sessions de formation dans les régions métropolitaines (1 session est égale à 2 jours de formation).

Concernant la région de la Corse, il est prévu des formations en 2027

Combien de participants par session ?

15 participants par session de formation avec un minimum de 8 stagiaires pour ouvrir une session et une mixité recherchée sur les 3 versants de la Fonction publique

Peut-on inscrire plusieurs agents d'un même établissement ?

Ouin mais une mixité entre les versants de la Fonction publique est recherchée.

Les employeurs qui veulent inscrire plusieurs référents handicaps sont invités à se rapprocher de l'EHESP et d'écrire à : formateur.handicap@ehesp.fr

Existe-il une liste d'attente ?

Oui, en cas de désistement. Il sera proposé aux personnes sur liste d'attente de se reporter sur une autre session de formation.

Comment s'inscrire ?

Via les sites :

- EHESP
- FIPHFP

Un lien d'inscription est indiqué dans le support.

Peut-on s'inscrire seul ?

Oui, mais avec l'accord de l'employeur obligatoire.



Quand reçoit-on une réponse ?

Dès qu'il y a 15 inscriptions validées sur une ville et maximum 5 semaines avant la formation.

Peut-on choisir plusieurs villes en même temps ?

Non, une seule inscription à la fois est demandée.

Si les personnes ne sont pas retenues peuvent-elles être reportées sur une autre formation ?

Oui, une proposition sur une autre session pourra être faite.

Y aura-t-il des sessions en 2027 ?

Oui, le dispositif de formation est prévu sur 3 ans 2026, 2027 et 2028. Les dates de 2027 ne sont pas encore connues.

Nous attendons le début des sessions en 2026 et voir comment ce dispositif fonctionne pour pouvoir ajuster en 2027.

Existe-il une date limite d'inscription ?

Non, pas strictement mais il est conseillé de s'inscrire le plus tôt possible

Coût de la formation

La formation était-elle gratuite ?

Oui, les frais d'inscription et les frais pédagogiques sont financés par Le FIPHFP

Quels frais restent à charge ?

Les frais d'hébergement et de transport restent à la charge des employeurs.

Existe-t-il des aides supplémentaires ?

L'aide 25 du catalogue des interventions liée aux surcoûts de formation peut être mobilisée pour les référents handicap en situation de handicap

Contenu de la formation

La rédaction d'une politique handicap est-elle abordée ?

Oui, la structuration d'une politique handicap, le conventionnement et les aides du FIPFP seront abordés avec des cas pratiques.

La formation couvre-t-elle les spécificités des différentes fonctions publiques ?

Oui avec une attention aux particularités de chaque fonction publique

L'accès aux ressources en ligne est-il inclus dans la formation ?

L'accès aux ressources est prévu après validation de l'inscription.

Quel est le lien d'inscription ?

[Réfèrent handicap de la fonction publique | Formation EHESP](#)



Cas particuliers

Les agents des DOM -TOM peuvent-ils participer à ce dispositif ?

Non, ce dispositif ne couvre pas Les Antilles, La Guyane, la réunion et Mayotte. Il existe de dispositifs locaux via le CNFPT, nous invitons les agents des DOM-TOM à se renseigner auprès des Directrices territoriales au Handicap

Formation complémentaire :

Quelle est la différence entre cette formation et les formations délivrées par les Handi-Pactes ?

Cette formation est complémentaire à celle des Handi-Pactes. C'est une formation qualifiante.

Existe-t-il une formation plus approfondie ?

Oui le diplôme d'établissement proposé par l'EHESP destiné aux référents handicap du secteur public, secteur privé et du secteur associatif. Il s'adresse à des profils plus larges que des référents handicaps.

Quand va-t-il commencer ?

La rentrée du DE est prévue pour janvier 2027.

Quelle est sa durée ?

Environ 5 modules de 4 jours

Le DE est-il en présentiel ?

Oui, le DE se déroulera en présentiel dans les locaux de l'EHESP à Rennes
Vous pouvez consulter la page dédiée au DE : <https://formation-continue.ehesp.fr/formation/referent-handicap-allier-plus-loin-dans-vos-pratiques>

Quelle est la différence entre le DE et la formation de 2 jours ?

La formation de 2 jours est une formation socle avec tous les fondamentaux. Le DE est une formation plus approfondie et plus complète.

Lien d'inscription (à partir de juin) : <https://formation-continue.ehesp.fr/formation/referent-handicap-allier-plus-loin-dans-vos-pratiques>